

de retarder plus longtemps l'application de la loi. Le ministre ou son secrétaire parlementaire en profiteront pour l'expliquer en mettant fin au débat, même si l'on admet que le ministre n'a aucune responsabilité directe à l'égard de la loi actuelle.

En principe, grâce à cet amendement, la production au large des côtes tombera sous le coup de la loi sur la production et la conservation du pétrole. La situation confuse de la prospection au large de Vancouver souligne l'urgence d'une rationalisation rapide des règlements applicables à l'industrie. La situation actuelle a quelque chose d'irréel en ceci que l'industrie respecte à la lettre le règlement du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dépense des sommes énormes pour exécuter le programme exigé d'elle par le ministère si elle veut assurer la validité de ses permis, et pourtant elle est menacée par l'interdiction formelle du ministère des Pêches selon laquelle si elle trouve quelque chose elle ne sera pas autorisée à le récupérer.

Pourtant, le gouvernement s'enorgueillit, dans la plupart des cas à juste titre, d'adopter une attitude pratique dans ses relations avec le monde des affaires. Je ne veux pas le moins du monde minimiser l'importance des considérations écologiques en jeu dans la production du pétrole au large des côtes. Même si on voulait n'en pas tenir compte, les exemples sont trop dramatiques et trop graves pour le permettre. Il est également difficile de ne pas tenir compte de l'anomalie des politiques contradictoires des divers ministères du gouvernement aux juridictions communes dans ce domaine des opérations de l'industrie.

Des voix: Bravo!

M. Mahoney: C'est un domaine qui rapportera au Canada des avantages économiques considérables à la longue si l'on découvre des gisements de pétrole importants au large des côtes. L'industrie a le droit de s'attendre que le gouvernement aborde la question d'une façon raisonnable sous peu. Le pays tout entier a le droit de s'attendre qu'on rationalise un juste équilibre entre les risques écologiques éventuels et les avantages économiques prévus.

Je ne suis pas sûr que l'attitude négative du ministère des Pêches soit une façon particulièrement objective, scientifique ou rationnelle d'aborder un problème aussi grave. En général, on a l'impression, fondée ou non je l'ignore, qu'une révision des règlements actuels régissant l'exploitation de l'industrie du pétrole dans le domaine fédéral est en cours. Je veux bien croire l'impression fondée sur les faits, et j'admets qu'une révision est des

[M. Mahoney.]

plus souhaitables à la lumière des découvertes sur les terres fédérales ou dans leurs environs. D'autre part, le profane, dont je suis, est porté à perdre un peu la tête lorsqu'il s'agit d'une découverte de pétrole ou de gaz, et à supposer qu'une seule découverte importante prouve de façon définitive la présence de grands gisements. Il est facile aussi d'aller croire que la découverte de vastes gisements sera presque sûrement suivie par la découverte d'autres gisements considérables dans les environs. Tout cela n'est pas forcément vrai, et les autorités chargées de la révision des règlements actuels feraient bien de ne pas l'oublier.

La découverte de la baie Prudhoe a marqué la relance de l'exploration de l'Arctique canadien. Elle a ouvert la porte à de très grands espoirs. La découverte de pétrole à Atkinson Point et la découverte de gaz par la Panarctic ne peuvent que renforcer cet optimisme. Soyons donc optimistes mais ne nous emballons pas.

La baie Prudhoe est une nappe de pétrole immense mais on n'y a encore foré que quelques puits et l'on y a trouvé un certain nombre de trous à sec. Il est significatif de constater que l'automne dernier, lors de la grande vente des droits de prospection dans l'Alaska, les compagnies pétrolières qui possédaient les meilleures informations, celles que l'on se procure à la source, n'ont pas payé des prix exorbitants pour acquérir plus de terres. Des accumulations de pétrole aussi considérables que celles de Prudhoe sont extrêmement rares. La seule nappe d'une dimension comparable qu'on ait découverte en Amérique du Nord est celle qu'on a trouvée dans l'Est du Texas au début du siècle, il y a 70 ans. On découvrira certainement encore beaucoup de pétrole dans l'Arctique canadien mais les chances de trouver une autre baie Prudhoe sont minces.

L'hon. M. Dinsdale: Ne soyez pas si pessimiste!

M. Mahoney: Les autorités ne doivent pas oublier non plus qu'à moins de découvrir une autre baie Prudhoe, notre pétrole de l'Arctique va être très cher là où ça compte, sur son marché. Le prix de chacun des puits de pétrole n'est qu'une des considérations en cause. Les frais d'exploration sont relativement élevés. Les frais de transport le seront également. Ni les gisements de Prudhoe ni aucune autre découverte, faite ou à venir, ne nous autorisent à croire que l'Arctique canadien sera un nouveau Koweït.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est une heure?

M. Orange: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il y a eu délibérations avec